

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de HOHROD - SEANCE du 19 août 2016-

sous la présidence de Monsieur Bernard FLORENCE, Maire

La séance a été ouverte à 20 H 40 '

Etaient présents : Mr Charles FRITSCH, Mme Francine DIERSTEIN-MULLER,

Mr Matthieu BONNET, Mr Michel DEYBACH, Mr Dominique ECK,

Mr Willy FRITSCH, Mr Pierre OTTER, Mme Sophie POGGIO

09

Absente et excusée : 01 Mme Emilie BLAISE,

Absent et non excusé :

00

Procurations Mme Emilie BLAISE a donné procuration à Mr Willy FRITSCH 01

M Matthieu BONNET est nommé secrétaire de séance

- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du 17 juin 2016
- 2. Aménagement Grange: approbation projet aménagement demande de subvention
- 3. Chasse Communale Lot N° 2 information - mise à l'adjudication lot N° 2
- 4. Voirie Communale:

Avenant travaux Chemin des Prés Croisement Chemin du Kreuzweg-RD 5 bis 1 Bilan travaux Chemin des Prés Projet aménagement parking Inauguration suite travaux Chemin des Prés et de Stosswihr

- 5. Finances communales : vote de crédits
- Communications diverses et Divers Signature avenant bail de location Gaec du versant du Soleil Accord de principe adhésion Agence Technique Départementale Communications diverses et Divers

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU de la réunion du 17 juin 2016

Le compte rendu a été transmis aux Conseillers. Il est approuvé à l'unanimité par les Conseillers présents à cette réunion.

2. <u>AMENAGEMENT GRANGE: APPROBATION PROJET AMENAGEMENT ET</u> DEMANDE DE SUBVENTION

2.1. APPROBATION PROJET AMENAGEMENT GRANGE

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement de la grange située en face de la mairie. Il est mené dans le cadre de la rénovation du patrimoine et du maintien de l'ensemble architectural existant, en raison de sa valeur patrimoniale au centre du village. M. le Maire souhaite apporter les <u>précisions suivantes par rapport à</u> la délibération prise en date du 17 juin 2016.

Le montant annoncé de 470 000 € H.T. correspond à une estimation établie dans le cadre d'une étude de faisabilité portant sur la rénovation du bâtiment Grange, ses annexes et de l'aménagement de la place. Il s'agit du chiffrage de M. Zimmermann, architecte, qui avait pour mission de produire une première estimation globale du projet permettant d'établir un plan de financement et de déposer des demandes de subventions. Cette estimation sert de base pour mener une réflexion complémentaire par rapport aux besoins et à la destination de ce bâtiment ainsi qu'aux capacités financières de la commune pour la réalisation des travaux.

Lors des 2 commissions réunies qui se sont déroulées au cours de l'été, le chiffrage présenté a fait l'objet d'un examen détaillé. Il s'avère que ce dernier doit être revu et le projet simplifié :

- le montant des travaux qui concernent les abords du bâtiment et notamment l'aménagement de la place représente environ 100 000 € H.T. L'aménagement proposé est trop qualitatif et doit être retravaillé :
- les travaux supplémentaires prévus sur l'ensemble des bâtiments sont de l'ordre de 80 000 € H.T. Cette somme est principalement liée à la création d'un abri sur le bunker suite à la démolition du bâtiment actuel, l'accès par demi-niveau à cet espace pour répondre aux normes d'accessibilité, et la création de gradins. Il est mentionné qu'une partie de ces travaux pourront faire l'objet d'une réalisation en régie;
- la partie prioritaire du projet, à savoir la rénovation patrimoniale de la grange dont la première estimation s'élève à 290.000. € H.T. au maximum, comprenant l'accessibilité et la démolition partielle de bâtiments annexes.

Pour les études de ce projet, la Commune aura recours à une maîtrise d'œuvre, dont le cahier des charges tiendra compte des ajustements techniques et financiers demandés par rapport à l'étude de faisabilité.

Pour pouvoir déposer les demandes de subvention, ce projet doit être décomposé en 2 phases. La première phase comprend les travaux de démolition, de gros œuvre, de couverture et de terrassement, pour un montant estimatif de 185 000 € H.T. La seconde phase permettra les travaux de second œuvre qui restent à définir en fonction de la destination finale du bâtiment et l'aménagement des extérieurs.

M. le Maire rappelle que pour la constitution du plan de financement du projet, une première demande de subvention a été déposée auprès du contrat TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

La validation de l'étude de faisabilité de la rénovation de la Grange, et notamment sa première phase, permettra de solliciter d'autres subventions.

M. le Maire précise qu'un montant de 40 000 € T.T.C. a été inscrit au Budget Primitif 2016 pour mener les études de ce projet. Cette somme permet également le démarrage des travaux en 2016 pour répondre aux obligations demandées par les subventionneurs. En fonction des réponses de ces financeurs, le plan de financement sera affiné pour valider le projet de rénovation de ce patrimoine communal.

Les Conseillers sont invités à se prononcer sur la réalisation de la 1^{ère} phase du projet de rénovation patrimonial de la grange communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de réaliser le projet d'aménagement de la grange dans le cadre d'une rénovation du patrimoine
- d'approuver le coût des travaux de la 1ère phase estimé à 185 000 € H.T.
- de demander toutes les subventions possibles auprès des différents financeurs pour valider le plan de financement de ce projet,
- de procéder à la démolition du garage existant en bordure de la Route principale
- de charger Mr le Maire de déposer le permis de démolir,

2.2. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil Municipal ayant approuvé le projet d'aménagement de la grange communale dans le cadre d'une rénovation du patrimoine, M. le Maire informe les Conseillers qu'au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants, le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 20% du coût H.T. des travaux, aide plafonnée à 20 000 € H.T.

M. le Maire propose de solliciter cette subvention, en vue de la réalisation des travaux de la 1^{ère} phase de la rénovation patrimoniale de la grange communale. Cette phase estimée à 185 000 € H.T. porte sur la « DEMOLITION -GROS ŒUVRE, COUVERTURE et TERRASSEMENT »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- charge M. le Maire d'instruire une demande de subvention au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2500 habitants,
- autorise M. le Maire à signer tout document y afférent

3. CHASSE COMMUNALE LOT N° 2: INFORMATION - MISE A L'ADJUDICATION LOT N° 2

3.1 INFORMATION

Suite au décès, le 05 juin 2016 de Mr Jacques LAU, locataire du lot n° 2 de la chasse communale, les héritiers ont informé la Commune de leur intention de résilier le bail en cours, avec effet au 02 février 2017.

Le Conseil Municipal prend acte. Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle adjudication.

3.2. MISE A L'ADJUDICATION LOT N° 2

S'agissant d'une relocation en cours de bail, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de remettre le lot N° 2 en adjudication, <u>sur les bases qui ont été définies lors de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2014 (à l'exception de la mise à prix) et qui avaient obtenues l'approbation du Conseil Municipal, à savoir :</u>

LOT N° 2:

FIXATION DU TERRITOIRE DE LA CHASSE :

Situé sur la ban de la commune de STOSSWIHR, le lot est formé par les parcelles communales cadastrées sous section 12 N° 46, 48 et 52, pour une surface de 88 ha, 31a et 24 ca ainsi que des parcelles privées, N° 47, 49 et 50 enclavées ou attenantes aux terrains dont la commune est propriétaire, d'une surface de 5 ha 12 a 47 ca. Ce lot est inclus dans la réserve naturelle du Frankenthal-Missheimlé

CONTENANCE ET DELIMITATION DU LOT:

Superficie : 93 ha 43 a 87 ca dont 88 ha 31 a 24 ca de propriété communale et 5 ha 12 a 63 ca de propriétés enclavées ou attenantes aux lieux dits Baerenbach et Nisslessmatt

dont 88 ha 88 a de forêt et 4 ha 55 a de prés

Délimitation : Est/Nord-est : Forêt Communale de SOULTZEREN

Nord/Nord-Ouest : Département des Vosges, Forêt particulière

Sud: Forêt communale de STOSSWIHR

CHOIX DU MODE DE LOCATION ET MISES A PRIX :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

▶ adjudication : il sera procédé à une adjudication le jeudi 10 novembre 2016 à 14 heures à la mairie de HOHROD

▶ Mise à prix : loyer annuel 35.- euros l'ha soit 3.270..- euros

CLAUSES PARTICULIERES DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

(complémentaires au cahier des charges des chasses communales du 02 juillet 2014)

L'exercice de la chasse sera soumis aux dispositions de l'article ° 14 du décret N° 95-1120 du 19 octobre 1995 (annexe 1) portant création de la réserve naturelle du Frankenthal-Missheimlé

L'arrêté préfectoral 22 juillet 2016 (annexe 2) réglemente également l'exercice de la chasse à l'intérieur de la Réserve Naturelle Nationale du Frankenthal-Missheimlé

L'assemblée prend note de ces dispositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les clauses particulières suivantes :

Compte tenu des années passées et pout faciliter les échanges entre les différentes parties, la Commune assurera la coordination avec les mesures particulières suivantes :

Plan de Tir : La Commune sera responsable de l'élaboration du plan de chasse en concertation avec les locataires et discussion avec la CCCC, elle interviendra au moment du dépôt de plan de chasse.

Elle souhaite également un suivi de la population de gibier : elle demandera l'instauration d'un carnet de tir avec inscription de l'ensemble des tirs réalisés (<u>chevreuils et notamment sangliers qui sont 'nuisibles' sur ce lot</u>).

Pacage des moutons : Néant

Sécurité et Police : La forêt de Hohrod est multifonctionnelle : sylviculture, chasse, randonnée, tourisme en milieu naturel, compétitions sportives, exercices militaires...Les chemins et sentiers balisés sont très fréquentés tout au long de l'année. C'est pourquoi la sécurité est un point essentiel de la concertation entre le locataire et la commune.

Le locataire signale faits à l'appui à la commune toutes les infractions à la circulation par les personnes non autorisées ainsi que les éventuels délits et dégradations constatées. La commune s'engage à mobiliser les forces de police ad hoc sans délai

Entretien des installations (cabanes, miradors): Remise en état des installations encore en usage Interdiction d'installation de miradors sur terrains privés sauf autorisation du propriétaire. L'installation de mirador(s) sur terrain communal se fera également en concertation avec la Commune Enlèvement des installations vétustes, évacuations des matériaux et remise en état des lieux

4. VOIRIE COMMUNALE:

AVENANT TRAVAUX CHEMIN DES PRES
CROISEMENT CHEMIN DU KREUZWEG-RD 5 BIS 1
BILAN TRAVAUX CHEMIN DES PRES
PROJET AMENAGEMENT PARKING
INAUGURATION SUITE TRAVAUX CHEMIN DES PRES ET DE STOSSWIHR

4.1. AVENANT TRAVAUX CHEMIN DES PRES

Avenant n°1 concernant les travaux de réalisation de la couche de roulement en enrobés chemins des Prés et de Stosswihr à HOHROD

Le présent avenant a pour objet des travaux supplémentaires au marché de travaux concernant la réalisation de la couche de roulement en enrobés des chemins des Prés et de Stosswihr à HOHROD, signé le 18 mai 2016 avec l'entreprise PONTIGGIA, 7 rue de Sélestat 68180 HORBOURG-WIHR.

Au cours des travaux, il s'avère que suite à des contraintes d'écoulement des eaux pluviales, des modifications sont à apporter au profil en long de la rue. Il est nécessaire de réaliser un reprofilage de la structure, avec évacuation de matériaux et nivellement de la structure de chaussée sur 2 zones, au niveau des n°2 et n°8 chemin des Prés, représentant une surface de 450 m², avec la pose de 2 ml de bordurette pour conserver 2 sauts de loup. Lors des travaux de terrassement, il a été découvert que les tampons de d'eaux usées non visible lors de l'appel d'offre et enfouis dans le sol ne sont pas conformes pour le trafic routier, ces derniers sont à remplacer passant de 125KN à 250KN. Des ajustements de surface d'enrobés et du nombre de mises à niveau en plus et moins-value sont également à prendre en considération dans l'avenant proposé.

Désignation	Qté	U	P.U.	Montant H.T.
Chemin des Prés				
Plus-value				
Mise en forme des voies avec apport de matériaux type GRH ou équivalent recevant les enrobés	51	m²	3,20	163,20
Mise à niveau de bouches à clefs	1	U	30,00	30,00
Mise à niveau tampon fonte type L2C type TELECOM	1	U	145,00	145,00
Fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 ép. 6 cm	51	m²	8,80	448,80
Reprofilage, terrassement, chargement et évacuation	450	m²	6,00	2 700,00
Fourniture et pose de bordurette P1	2	U	30,00	60,00
Fourniture de tampons fonte DN 600mm 250KN	8	U	152	1 216,00
Moins-value				
Mise à niveau de tampons EU et EP existants	1	U	105,00	-105,00
Divers et imprévus	1	F	1 216,40	-1 216,40
	SOUS-TOTAL			3 441,60
Chemin de Stosswihr				
Plus-value				
Mise en forme des voies avec apport de matériaux type GRH ou équivalent recevant les enrobés	19	m²	3,20	60,80
Fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 ép. 6 cm	19	m²	8,80	167,20
Moins-value				
Sciage d'enrobés	20	ml	6,00	-120,00
Dépose des bordurettes P1	2	ml	6,00	-12,00
Traitement du joint entre enrobés existants et enrobés neufs	20	ml	3	-60
SOUS-TOTAL				
			TOTAL	3 477,60

Le montant total de l'avenant s'élève donc à 3 477,60 € H.T., représentant environ 13,61 % du montant du marché.

Montant initial du marché :	25 544,36 € H.T.
Montant de l'avenant n°1 :	3 477,60 € H.T.
Nouveau montant du marché :	29 021,96 € H.T.

Les marchés ont été passés en procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- de passer l'avenant n°1 d'un montant de 3 477,60 € H.T. du marché de travaux concernant la réalisation de la couche de roulement en enrobés des chemins des Prés et de Stosswihr à HOHROD;
- d'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer l'avenant.

Mr le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'approuver l' avenant N° 1 au marché de travaux de revêtement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve l'avenant N° 1 au marché de travaux de revêtement dans le Chemin des Prés et Chemin de Stosswihr d'un montant de 3 477.60. € H.T.
- autorise Mr le Maire à signer tout document y relatif

4.2. CROISEMENT CHEMIN DU KREUZWEG-RD 5 BIS 1

Mr le Maire informe les Conseillers du problème de visibilité latent au débouché du Chemin du Kreuzweg et de la RD 5 bis 1 (au niveau du N° 14 Chemin du Kreuzweg) qui est assez pentu et qui présente par conséquent un réel problème de sécurité.

Les voitures qui sortent à ce niveau sont obligées d'empiéter sur le terrain de la propriété de Mr Roberto HAELBIG afin d'améliorer la visibilité du conducteur.

L'accès aux véhicules de secours ne peut pas se faire sans rogner la bordure de la propriété.

La Commune souhaiterait pourvoir trouver une solution pérenne : plusieurs possibilités peuvent être envisagées :

- 1° Acquisition d'une bande de terrain à distraire de la parcelle cadastrée sous section 7 N° 29 appartenant à Mr Roberto HAELBIG devant permettre d'améliorer la configuration de la voie.
- 2° Echange de terrain entre Mr Roberto HAELBIG et la Commune ou occupation gratuite d'un terrain communal (ancien dépôt des pompiers)
- 3° Si aucun accord à l'amiable ne devait être trouvée, la propriété en question pourrait être frappée d'une servitude visant à assurer une meilleure visibilité dans la cadre des articles L114-1 et suivants et R114-1 et R114-2 du code de la voirie routière, dans la cadre d'un plan de dégagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge Mr la Maire de contacter Mr Roberto HAELBIG en vue de trouver une solution amiable pour une acquisition ou un échange ou mise à disposition gratuite de terrain,
- décide qu'en cas de refus de la part du propriétaire, d'instaurer une servitude de visibilité
- charge, le cas échéant, Mr le Maire de mettre en place la procédure qui suppose l'établissement d'un plan de dégagement, d'une enquête publique et d'une indemnisation au propriétaire concerné
- autorise Mr le Maire à signer tout document y relatif

4.3. BILAN TRAVAUX CHEMIN DES PRES:

Mr le Maire présente aux Conseillers le bilan des travaux effectués dans la Chemin des Prés, entre 2012 et 2016 (2015 étant une année neutre).

Le Conseil Municipal prend acte, le détail des travaux réalisés ainsi que ceux dans le cadre de la convention PUP sont en analyses, et seront présentés lors de la prochaine réunion.

51

4.4. PROJET AMENAGEMENT PARKING

Au sein de la commune de HOHROD, il est constaté quotidiennement un manque de stationnement pour les véhicules légers. De ce fait, la commune a acquis suite à un sinistre la parcelle n°303 section 1 dont elle a fait démolir la maison d'habitation en 2014.

L'objectif est d'aménager un parking de manière simple, avec un reprofilage du terrain pour harmoniser son profil en long, et la pose d'enrobés. Les caractéristiques du terrain permettent l'aménagement suivant :

- Une dizaine de places de stationnement,
- La conservation de l'entrée du bâtiment de la grange située sur la parcelle n°42 section 1,
- La végétalisation des talus aux abords des limites de propriété pour éviter un effet trop minéral de l'aménagement.

La modification possible du fil d'eau en pavés le long de la RD 5 bis pour éviter un point bas trop prononcé à l'entrée du parking, certaines voitures basses pouvant toucher.

Par ailleurs, la configuration de la parcelle et le manque de stationnement au sein du chemin du Kuhsbach dont l'entrée est étroite, amène la réflexion de créer un accès pour sa desserte piétonne depuis le parking. Une discussion a lieu sur l'opportunité de créer ce cheminement. Il est aussi rappelé que M. PAPETTI a sollicité la commune par courrier en date du 17 mars 2016 pour acquérir une partie de la parcelle n°303 qui jouxte son garage, information donnée lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2016. Sa motivation est de conserver l'accès à la porte de l'ancien atelier et d'entretenir le jardin à côté du bâtiment.

Afin d'étudier la faisabilité du futur aménagement, un plan support dessiné en régie est présenté.

4 solutions sont alors évoquées :

- Hypothèse 1 : l'accès au Kuhsbach entre les parcelles n°302 et n° 41, avec la création de 2 escaliers, et la conservation de l'accès à la porte du bâtiment existant (parcelle n°302).
- Hypothèse 2 : l'accès le long de la route départementale, mais qui demande de faire des détours et moins sécurisé en l'absence de trottoirs,
- Hypothèses 3 et 3 bis : l'accès par la parcelle n°42 le long de la parcelle n°41, ou le long du bâtiment, sous réserve de l'acquisition d'une bande de terrain.

Les membres présents de la commission émettent leur avis sur les différentes propositions :

- L'hypothèse 1 semble pertinente pour l'aménagement global du parking, et elle ne demande pas d'acquisition foncière pour accéder au chemin du Kuhsbach, et évite aux usagers d'emprunter la route départementale plus dangereuse (hypothèse 2),
- L'hypothèse 3 présente l'inconvénient d'acquérir du terrain le long de la parcelle n°41 qui n'est pas plat, et qui rejoint le chemin rural dont la sortie sur le chemin du Kuhsbach est très abrupte,
- L'hypothèse 3 bis est écartée car la création d'un chemin diviserait la parcelle n°42 en 2 parcelles, ce qui ne présenterait aucun intérêt pour le vendeur.

La commission émet un avis favorable sur l'aménagement général du parking, avec la création d'un accès au chemin du Kuhsbach selon l'hypothèse 1. Cette proposition sera soumise lors du prochain conseil municipal pour validation.

Il est également proposé que l'ensemble de l'aménagement, à savoir le parking et l'accès au Kuhsbach, soit réalisé en 2017. Les escaliers pourraient être réalisés en régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : à l'unanimité,

- l'aménagement général du parking avec la création d'un accès au chemin du Kuhsbach selon l'hypothèse N° 1 : l'accès au Kuhsbach entre les parcelles n°302 et n° 41, avec la création de 2 escaliers, et la conservation de l'accès à la porte du bâtiment existant (parcelle n°302).
- réalisation des travaux en 2017
- réalisation des escaliers en régie communale

52

Le Conseil Municipal propose également de mettre à disposition de Monsieur Silvio PAPETTI (réf courrier du 17 mars 2016) une partie de la parcelle cadastrée sous-section 1 N° 303 qui jouxte le garage en vue de la création d'un jardin, à charge, en contrepartie, d'en assurer l'entretien. Un courrier sera adressé en ce sens à Monsieur Silvio PAPPETI

4.5. INAUGURATION SUITE TRAVAUX CHEMIN DES PRES ET DE STOSSWIHR

L'année 2016 marque l'aboutissement des travaux d'aménagement du Chemin des Prés et du Chemin de Stosswihr; la réalisation de ces travaux, dans le cadre de la rénovation du cœur du village, avait été envisagée depuis plusieurs années et avait nécessité des acquisitions foncières permettant l'élargissement pour mise aux normes de ces 2 voies.

Une inauguration officielle est prévue le samedi 17 septembre 2016, cérémonie à laquelle seront conviés tous les acteurs de ces projets : habitants, propriétaires, entreprises et financeurs.

5. FINANCES COMMUNALES: VOTE DE CREDITS

5.1. DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1 Budget SE: annulation DCM du 17 06 2016

La délibération du 17 juin 2016 (point 4) n'étant pas complète et donc inexploitable au niveau comptable, Mr le Maire propose de la rapporter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de rapporter la délibération du 17 juin 2016 –point 4 -

5.2. DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1 Budget SE

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les frais d'études engagés en 2015 pour le projet de captage de source au Ried, pour un montant de 3 420.- euros TTC doivent être amortis à compter de l'exercice 2016. La régularisation à opérer est la suivante :

Base amortissement : 3 420.- € taux 20 % (5 ans) Montant de l'amortissement : 684.- €

Pour cela il y a lieu de voter des crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les crédits suivants :

Budget SE	: En fonction	onnement	En investissement
Dépenses	C/ 6811-042	+ 685 €	Recettes C/28031-040: +685€
	022	- 685 €	023 - 685 €

6. COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS

SIGNATURE AVENANT BAIL DE LOCATION GAEC DU VERSANT DU SOLEIL ACCORD DE PRINCIPE ADHESION AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS –

6.1. SIGNATURE AVENANT BAIL DE LOCATION GAEC DU VERSANT DU SOLEIL :

Mr Charles FRITSCH Adjoint informe le Conseil que le dossier d'amélioration pastorale, initié par le Gaec du Versant du soleil, aux lieux dit RIED, LANGENBERG et UNTEREAECKER prend forme ; une visite sur le terrain est prévue le 25 août prochain.

53

L'avenant N° 1 au contrat de bail du 14 décembre porte sur une surface de 258.26 ares (prés et landes)

Le Conseil Municipal charge l'Adjoint délégué Charles FRITSCH à signer tous les documents concernant ce dossier.

6.2. ACCORD DE PRINCIPE ADHESION AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE:

Mr le Maire communique aux Conseillers le courrier du Président du Conseil Départemental du 27 juillet 2016 et qui porte sur le processus de transformation de l'ADAUHR en Agence Technique Départementale (ATD) afin de se conformer au nouveau contexte règlementaire afin de garantir la pérennité de ses compétences et de ses missions au service des territoires.

Les collectivités rurales pourront ainsi continuer à bénéficier gratuitement du conseil et de l'aide à la décision de l'ADAUHR au titre de la solidarité territoriale. Les communes adhérentes pourront également bénéficier d'un cadre relationnel privilégié.

La nouvelle ADAUHR résultera de la volonté du Département et des collectivités locales à créer un outil commun. C'est pourquoi, les Communes sont invitées à se positionner par rapport à une adhésion à la nouvelle agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

décide de donner un accord de principe pour une adhésion à la nouvelle Agence Technique Départementale.

6.3. COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS

6.3.1. URBANISME

DOSSIER PC:

• 23 juin 2016 : Mme Laurence WOLF demeurant 39, Chemin du Langaeckerlé : dépôt dossier pour construction d'un sas d'entrée et d'une gaine d'ascenseur et installation d'un auvent au droit du garage existant sur l'immeuble cadastré sur Section 2 N° 210-211-212

Le dossier est instruit par les services de la CA et transmis pour avis conforme à la DDT

Avis favorable

DOSSIERS DP

• 27 juin 2016 : la Sarl SEQUANA représentée par Mr Bernard LELONG 27/29 avenue des Trois Peuples à MONTIGNY LE BRETONNEUX (78180) : dépôt d'une DP pour un changement de destination sans travaux dans le bâtiment existant- l'immeuble cadastré sur Section 1 N° 141 lieu-dit Bergbrochen

Le dossier est instruit par les services de la CA et transmis pour avis conforme à la DDT

Avis favorable

• 11 août 2016 : Mr Pierre KEMPF demeurant 1, Chemin du Langaeckerlé : demande d'autorisation pour création d'une pergola à l'arrière de l'immeuble cadastré sur Section 3 N° 335

Le dossier est instruit par la mairie et transmis pour avis conforme à la DDT

Avis favorable

54

6.3.2. SITE BAERENBACH:

Mr le Maire rend compte de la visite sur le site en date du 18 juin 2016 ?? avec les représentants du Parc Régional des Ballons des Vosges et de l'ONF.

Une valorisation des terrains est prévue dans la cadre d'une ouverture des parcelles

Un représentant de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) viendra présenter le projet au Conseil Municipal le 22 septembre prochain.

6.3.3.: COMPTE RENDU VISITE DE SECURITE

Mr le Maire fait part aux Conseillers de la visite des ERP du Centre Communautaire du 27 juillet dernier : les membres de la Commission ont adressé leurs félicitations à Madame la Prieure pour l'excellent état de bâtiments au regard de la sécurité incendie et de l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le dossier de la SAREPTA sera examiné en séance de la sous-commission départementale de sécurité ERP/IGH le 25 août 2016.

Un dossier concernant le PANORAMA doit être déposé par courant septembre.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr le Maire clôt la séance à 23 heures 00

PV CM DU 19/08 /2016

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de HOHROD
de la séance du 19 août 2016

56

- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du 17 juin 2016
- 2. Aménagement Grange : approbation projet aménagement demande de subvention
- 3. Chasse Communale Lot N° 2 Information mise à l'adjudication lot N° 2
- 4. Voirie Communale:

Avenant travaux Chemin des Prés Croisement Chemin du Kreuzweg-RD 5 bis 1 Bilan travaux Chemin des Prés Projet aménagement parking Inauguration suite travaux Chemin des Prés et de Stosswihr

5. Finances communales : vote de crédits

Communications diverses et Divers
 Signature avenant bail de location Gaec du versant du Soleil
 Accord de principe adhésion Agence Technique Départementale
 Communications diverses et Divers

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Bernard FLORENCE	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjoint		
Matthieu BONNET	Adjoint		
Emilie BLAISE	Conseillère Municipale	Procuration à Willy FRITSCH	
Michel DEYBACH	Conseiller Municipal		
Dominique ECK	Conseiller Municipal		

PV CM DU 19/08 /2016

Willy FRITSCH	Conseiller Municipal	
Pierre OTTER	Conseiller Municipal	
Sophie POGGIO	Conseillère Municipale	